



**AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD**

**LA HAYE**

**Vingtième session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome  
de la Cour pénale internationale**

6-11 décembre 2021

La Haye

**Séance plénière  
sur « la coopération »**

**Intervention de S.E. Beti JACHEVA**

**Ambassadrice de la République de Macédoine du Nord auprès du Royaume des Pays-  
Bas**

**au nom de la République de Macédoine du Nord**

Le 8 décembre 2021

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

Du fait que je prends la parole pour la première fois, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente de l'Assemblée, pour votre élection, mais aussi adresser mes félicitations au nouveau Président de la Cour, au nouveau Procureur ainsi qu'aux juges élus lors de la dernière session de l'Assemblée. Au nom de la Macédoine du Nord, nous leur souhaitons beaucoup de succès et les assurons de notre soutien.

Je voudrais également saluer le débat en plénière sur cette question importante qui est celle de la coopération et qui est l'un des thèmes clés de l'agenda de l'ASP. À cet égard, je souhaite exprimer ma gratitude aux ambassadeurs de France et du Sénégal pour leurs efforts continus en tant que co-facilitateurs sur la coopération.

Mon pays a toujours été un fervent partisan de la CPI et est fermement attaché à l'indépendance, à l'intégrité et au fonctionnement efficace de la Cour depuis sa création.

Nous pensons que la mise en place de cette institution compétente en matière des crimes les plus graves est l'une des plus grandes réalisations dans le cadre du développement du droit international et la protection des droits de l'homme, mais aussi l'un des principaux piliers de la lutte contre l'impunité. Par conséquent, en tant qu'États parties, nous devons investir continuellement dans son succès, un succès qui dépend fermement de la coopération avec les États et les organisations internationales.

C'est pourquoi mon pays a récemment entamé des négociations avec la CPI et signé un accord de coopération volontaire. Je tiens à vous faire part de mon appréciation pour la coopération harmonieuse avec le bureau du Greffier pendant les négociations et la signature de l'accord. Les échanges se sont déroulés sans heurts et dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelles.

L'Accord établit un cadre de coopération entre nos institutions compétentes et la Cour, et il introduit des procédures claires pour la conclusion d'un accord opérationnel pour chaque cas individuel, pour lequel l'autorité compétente a donné son accord.

Nous avons entamé ces négociations après avoir été convaincus que la Cour a besoin de notre soutien total pour s'acquitter de son mandat, que nous avons la responsabilité de contribuer à la protection des plus vulnérables, en tant que valeur du monde démocratique, et que nous pouvons conjointement et ensemble renforcer les capacités dans la lutte contre les crimes les plus graves ayant une portée internationale.

En outre, je suis convaincue que la CPI trouvera un partenaire crédible et sérieux dans les institutions compétentes de la Macédoine du Nord, qui pourront à leur tour développer leurs capacités en travaillant avec la CPI.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer également la récente signature d'un accord sur l'exécution des peines entre la France et la CPI. À cet égard, je suis certaine que nos deux pays souhaitent lancer un appel commun à tous les autres États parties pour qu'ils concluent des accords volontaires avec la Cour dans tous les domaines prioritaires identifiés à ce jour, notamment l'exécution des mandats d'arrêt, la coopération volontaire, la coopération dans les enquêtes financières et le gel des avoirs.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer que la République de Macédoine du Nord est prête à continuer à fournir un soutien politique, à coopérer et à participer activement aux activités de la Cour pénale internationale.

Je vous remercie.